

COVID-19



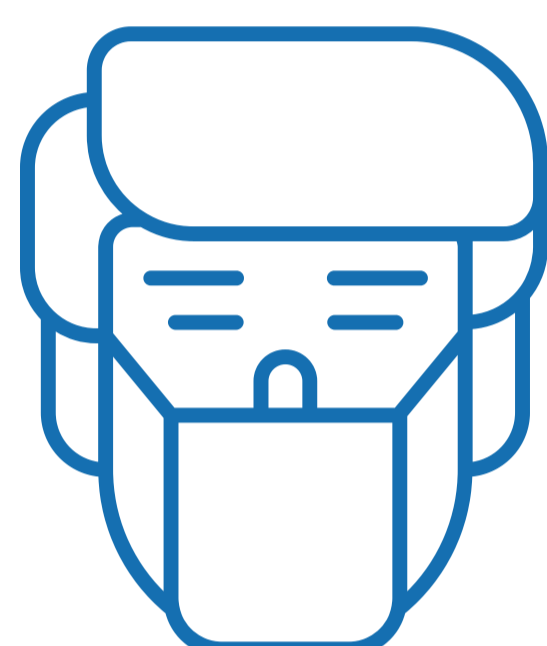
CONDUITE À TENIR

si un salarié a des symptômes faisant suspecter une contamination



Prévenir son supérieur

ou le référent COVID-19 pour déclencher la procédure dans l'entreprise



Isoler le salarié

afin d'éviter les contacts avec les collègues et de nouvelles contaminations



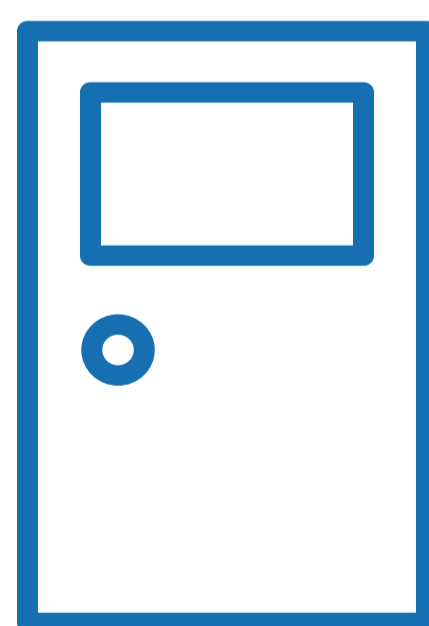
Prévenir le 15

uniquement en cas de signe de gravité (ex: détresse respiratoire)



Retour à domicile

du salarié si absence de signe de gravité et il contacte son médecin qui envisage un dépistage



Fermer les locaux

au moins 3h après le départ du salarié pour éviter de se contaminer



Désinfection / nettoyage

des locaux contaminés, en attendant préalablement 3h